



Annaïk Celton  
Marylène Pernot

COMMISSAIRES AUX COMPTES

AUDIT & COMMISSARIAT AUX COMPTES

**Mission Locale du Pays de Dinan**  
(Association Loi 1901)

**Rapport spécial du commissaire aux  
comptes sur les conventions réglementées**

**Exercice clos le 31 décembre 2020**

Mission Locale Pays de Dinan  
5 rue Gambetta  
22 100 Dinan

**ACTARUS Audit** SAS au capital de 350 000 €

RCS Rennes S78 526 417 - SIRET S78 526 417 00026 - Tva intracommunautaire FR 25 - 878526417  
40 Rue Saint Louis, 35000 Rennes - 02.22.91.07.10 - [www.actarus-audit.fr](http://www.actarus-audit.fr)

**Mission Locale du Pays de Dinan**

Siège social : 5 rue Gambetta - 22 100 Dinan

Exercice clos le 31 décembre 2020

**Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

Aux membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

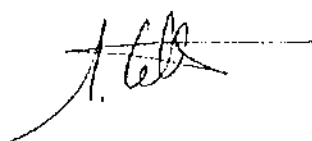
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant**

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Rennes, le 4 mai 2021



Annaik Celton  
Associée



Annaïk Celton  
Marylène Pernot

COMMISSAIRES AUX COMPTES

AUDIT & COMMISSARIAT AUX COMPTES

**Mission Locale Pays de Dinan**  
(Association Loi 1901)

**Rapport du commissaire aux comptes**  
**sur les comptes annuels**

**Exercice clos le 31 décembre 2020**

Mission Locale Pays de Dinan  
5 rue Gambetta  
22100 Dinan

**ACTARUS Audit** SAS au capital de 350 000 €

RCS Rennes 878 526 417 - SIRET 878 526 417 00026 - Tva intracommunautaire FR 25 - 878526417  
40 Rue Saint Louis, 35000 Rennes - 02.22.91.07.10 - [www.actarus-audit.fr](http://www.actarus-audit.fr)

# ACTARUS Audit

## **Mission Locale Pays de Dinan**

Siège social : 5 rue Gambetta – 22 100 Dinan

Exercice clos le 31 décembre 2020

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Aux membres,

### **Opinion**

---

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Misson Locale Pays de Dinan relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.3.3 de l'annexe des comptes annuels qui décrit le changement de méthode comptable relatif à la première application du nouveau règlement de l'ANC n°2018-06.

### **Fondement de l'opinion**

---

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

---

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des associations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, la note 2.3.3 de l'annexe expose le changement de méthode comptable résultant de l'application du nouveau règlement de l'ANC 2018-06.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié la correcte application dans les comptes annuels du changement de réglementation comptable ainsi que la présentation qui en est faite en annexe.

## Vérifications spécifiques

---

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

---

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

## ACTARUS Audit

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

---

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

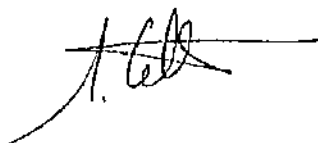
## ACTARUS Audit

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle

Rennes, le 4 mai 2021



Annaïk Celton  
Associée

# BILAN

MISSION LOCALE PAYS DE DINAN

ML2020

Période du : 01/01/2020 Au : 31/12/2020

Ecritures saisies    
 Ecritures validées  Ecritures extra-comptables

PARAMETRAGE : Edition Personnalisée 2020

## ACTIF

	Exercice N			Exercice N-1	Ecart N-(N-1)	%
	Brut	Amortiss.	Net	Net		
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>						
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>						
Frais d'établissement						
Concessions, droits...						
Autres immobilisations incorporelles						
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>						
Terrains						
Construction						
Installations techniques, matériel et outillage in						
Autres immobilisations corporelles	23 905	16 906	6 999	2 999	3 999	133 %
Immobilisations corporelles en cours						
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>						
Participations et créances rattachées						
Autres titres immobilisés						
Prêts	2 602		2 602	2 602		
Autres immobilisations financières						
Comptes de liaison						
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)</b>	26 507	16 906	9 601	5 601	3 999	71 %
<b>ACTIF CIRCULANT</b>						
<b>STOCKS</b>						
Stocks, Matières premières et fournitures & Autres						
<b>AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES</b>						
<b>CREANCES</b>						
Créances Usagers	59 633		59 633	45 427	14 206	31 %
Autres	2 791		2 791	991	1 800	182 %
<b>TRESORERIE</b>						
Valeurs mobilières de placement						
Disponibilités	586 614		586 614	509 937	76 677	15 %
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	14 901		14 901	16 948	-2 047	-12 %
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)</b>	663 938		663 938	573 302	90 636	16 %
<b>TOTAL GENERAL (I A II)</b>	690 445	16 906	673 539	578 903	94 636	16 %



# BILAN

MISSION LOCALE PAYS DE DINAN

ML2020

Période du : 01/01/2020 Au : 31/12/2020

Ecritures saisies   
 Ecritures validées  Ecritures extra-comptables

PARAMETRAGE : Edition Personnalisée 2020

## PASSIF

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N-(N-1)	%
<b>FONDS PROPRES</b>				
FONDS PROPRES (SANS DROIT DE REPRISE)	32 574	32 574		
FONDS PROPRES (AVEC DROIT DE REPRISE)				
Dons et legs				
Subventions d'investissements	2 953	2 953		
<b>ECARTS DE REEVALUATION</b>				
<b>RESERVES</b>				
Excédents affectés à l'investissement				
Autres réserves	268 011	233 277	24 734	11 %
<b>REPORT A NOUVEAU</b>				
RESULTAT DE L'EXERCICE	47 717	24 734	22 982	93 %
<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS RENOUELABLES</b>				
<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS - RESULTAT</b>				
<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>				
Provisions amortissements dérogatoires				
Réserves des plus-values nettes d'actif				
<b>TOTAL (I)</b>	341 255	293 538	47 717	16 %
<b>FONDS REPORTES ET DEDES</b>	51 119	41 143	9 976	24 %
<b>TOTAL (II)</b>	51 119	41 143	9 976	24 %
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>				
<b>PROVISIONS POURS RISQUE</b>				
<b>PROVISIONS POUR CHARGES</b>	65 371	33 714	31 657	94 %
<b>TOTAL (III)</b>	65 371	33 714	31 657	94 %
<b>DETTES</b>				
<b>EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES</b>				
<b>AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDE EN</b>				
<b>DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES</b>	57 737	40 960	16 777	41 %
<b>DETTES FISCALES ET SOCIALES</b>	137 845	119 225	18 620	16 %
<b>AUTRES DETTES</b>	1 015	28 574	-27 559	-96 %
<b>DISPONIBILITES</b>				
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b>	19 197	21 749	-2 552	-12 %
<b>TOTAL (IV)</b>	215 794	210 508	5 286	3 %
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III+ IV)</b>	673 539	578 903	94 636	16 %

# COMPTE DE RESULTAT

MISSION LOCALE PAYS DE DINAN

ML2020

Période du : 01/01/2020 Au : 31/12/2020

Ecritures saisies

Comptes sans mouvement

Ecritures validées

Ecritures extra-comptables

PARAMETRAGE : Editions Personnalisées 2020

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N-(N-1)	%
<b>PRODUIT D'EXPLOITATION</b>				
<b>PRESTATION DE SERVICES</b>				
Participation des usagers		549	-549	-100 %
Prestations organismes payeurs				
Produits des activités annexes				
<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>				
Recettes en atténuation de dépenses	896 515	881 889	14 626	2 %
<b>TRANSFERT DE CHARGES</b>	58 168	12 160	46 008	378 %
<b>REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>		6 286	-6 286	-100 %
<b>UTILISATIONS DES FONDS DEDIES</b>	41 143	46 387	-5 244	-11 %
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	995 826	947 252	48 574	5 %
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
<b>ACHATS</b>	15 745	21 307	-5 562	-26 %
<b>SERVICE EXTERIEURS</b>	72 660	80 798	-8 138	-10 %
<b>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	52 537	47 958	4 579	10 %
<b>CHARGES DE PERSONNEL : SALAIRES ET TRAITEMENTS</b>	506 162	479 642	26 519	6 %
<b>CHARGES DE PERSONNEL CHARGES SOCIALES</b>	195 916	194 764	1 152	1 %
<b>AUTRES IMPOTS ET TAXES</b>	35 554	38 595	-3 041	-8 %
<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	19 488	17 446	2 042	12 %
<b>DOTATIONS</b>	33 979	1 933	32 046	1658 %
<b>REPORTS EN FONDS DEDIES</b>	51 119	40 586	10 553	26 %
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>	983 159	923 009	60 151	7 %
<b>RESULAT D'EXPLOITATION</b>	12 666	24 243	-11 577	-48 %
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	1 318	1 299	19	1 %
REPRISE SUR PROVISION				
TRANSFERT DE CHARGES				
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS</b>	1 318	1 299	19	1 %
<b>CHARGES FINANCIERES</b>				
INTERETS ET CHARGES ASSIMILES				
DOTATIONS FINANCIERES				
Aux amortissements et aux provisions				
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES</b>				
<b>RESULAT FINANCIER</b>	1 318	1 299	19	1 %

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N-(N-1)	%
	13 984	25 541	-11 558	-45 %
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>				
SUR OPERATIONS DE GESTION	34 045	1 488	32 557	2188 %
REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS				
TRANSFERT DE CHARGES				
<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	34 045	1 488	32 557	2188 %
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>				
SUR OPERATIONS DE GESTION	100	2 133	-2 033	-95 %
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISION				
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	100	2 133	-2 033	-95 %
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	33 945	-645	34 590	-5362 %
<b>IMPOTS SUR LES SOCIETES</b>	212	162	50	31 %
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	12 666	24 243	-11 577	-48 %
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	1 318	1 299	19	1 %
<b>RESULTAT AVANT IMPOTS (Résultat d'Exploitation + Résultat Financier)</b>	13 984	25 541	-11 558	-45 %
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	33 945	-645	34 590	-5362 %
<b>RESULTAT NET D'IMPOTS</b>	47 717	24 734	22 982	93 %

**Association Mission Locale du Pays de Dinan**

**Annexe aux comptes annuels de  
l'exercice clos le 31 décembre 2020  
Montants exprimés en Euros**

Association Mission Locale du Pays de Dinan

*Ce rapport contient 19 pages*

## Table des matières

1	Activités de l'Association	1
2	Faits majeurs de l'exercice	3
2.1	Evénements principaux de l'exercice	3
2.2	Evénements post clôture	3
2.3	Principes, règles et méthodes comptables	4
2.3.1	Présentation des comptes	4
2.3.2	Méthode générale	4
2.3.3	Changement de méthode comptable	4
3	Informations relatives au bilan	6
3.1	Actif	6
3.1.1	Tableau des immobilisations	6
3.1.2	Tableau des amortissements	6
3.1.3	Immobilisations incorporelles	6
3.1.4	Immobilisations corporelles	7
3.1.5	Immobilisations financières	7
3.1.6	Créances	8
3.1.7	Produits à recevoir	8
3.1.8	Valeurs mobilières de placement	8
3.1.9	Charges constatées d'avance	9
3.2	Passif	9
3.2.1	Fonds propres	9
3.2.2	Fonds dédiés - Tableau de suivi	10
3.2.3	Provisions pour charges	11
3.2.4	Etat des dettes	12
3.2.5	Charges à payer	12
3.2.6	Produits constatés d'avance	13
3.2.7	Autres informations significatives	13
4	Informations relatives au compte de résultat	15
4.1	Ventilation des produits d'exploitation	15
4.2	Résultat exceptionnel	15
4.3	Ventilation de l'effectif moyen	15
5	Autres informations	16
5.1	Informations relatives à la rémunération des dirigeants	16
5.2	Informations concernant les contributions volontaires : nature,	

	importance (bénévolat, mise à disposition...)	16
5.3	Honoraires des commissaires aux comptes	16
5.4	Engagements hors bilan	16
5.4.1	Emprunt auprès des organismes bancaires	16
5.4.2	Dettes garanties par des sûretés réelles	16
5.4.3	Effets escomptés non échus	16

# **1 Activités de l'Association**

## **➤ Objet et durée**

Cette Association a pour but de contribuer à l'insertion sociale et professionnelle du public cible jeunes dès 16 ans sur les secteurs géographiques de son territoire d'intervention. Sa durée est illimitée.

## **➤ Nature et périmètre des activités**

L'activité de la Mission Locale du Pays de Dinan concerne les communes de :

- Dinan Agglomération : Aucaleuc – Bobital – Bourseul – Broons – Brusvily – Calorguen – Caulnes – Les champs Géraux – La chapelle blanche – Corseul – Créhen – Commune nouvelle Dinan Léhon – Evran – Guenroc – Guitté – Le Hinglé – Landébia – La Landec – Langrolay-sur-Rance – Languédias – Languenan – Lanvallay – Matignon – Mégrit – Plancoët – Plébouille – Fréhel – Plélan-le-Petit – Pleslin-Trigavou – La Vicomté-sur-rance – Pleudihen-sur-Rance – Pléven – Plévenon – Plorec-sur-Arguenon – Plouasne – Plouër-sur-Rance – Pluduno – Plumaudan – Plumaugat – Quévert – Le Quiou – Ruca – Saint-André-des-Eaux – Saint Carné – Saint Cast le Guildo – Saint Hélien – Saint Jacut de la Mer – Saint Jouan de l'Isle – Saint Judoce – Saint Juvat – Saint Lormel – Saint Maden – Saint Maudez – Saint Méloir des Bois – Saint Michel de Plélan – Saint Pôtan – Saint Samson-sur-rance – Taden – Trébédan – Tréfumel – Trélivan – Trévron – Vildé-guingalan – Yvignac-la-tour,
- des communes de la communauté de communes de Lamballe Terre et Mer : Eréac – Lanrelas – Rouillac – Sévignac – Trédias – Trémeur,
- des communes de la communauté de communes de Côte d'Emeraude : Beaussais sur mer – Lancieux – Trémereuc.

## **➤ Moyens mis en œuvre**

En référence à la charte nationale des Missions Locales du 12 décembre 1990 qui rappelle les principes sur lesquels s'engagent les partenaires dans toute Mission Locale :

- une volonté de travailler ensemble sur un territoire,
- une intervention globale au service des jeunes,
- un espace d'initiative et d'innovation,
- une démarche pour construire des politiques locales d'insertion et de développement.

En référence au protocole national en vigueur, la Mission Locale du Pays de Dinan a pour missions :

- d'accueillir, d'informer, d'orienter et de conseiller les jeunes,
- de construire et d'accompagner des parcours d'insertion en complémentarité avec les autres acteurs locaux,
- d'observer la situation des publics et de l'offre pour apporter une expertise et contribuer à la mise en place d'actions innovantes adaptées au profil des jeunes et aux perspectives du territoire,
- d'encourager, d'impulser, de soutenir, d'animer et de coordonner des actions favorisant l'insertion sociale et l'accès à l'emploi,
- de contribuer à l'évaluation, à l'élaboration et à la mise en œuvre dans sa zone de compétence, d'une politique locale concertée d'insertion professionnelle et sociale des jeunes (art. L5314-2 du code du travail),
- de contribuer au développement social et économique du territoire,
- de manière transversale : d'animer un partenariat local sur tous les champs intéressant la jeunesse.

Pour ce faire, elle s'associera à l'ensemble des structures publiques et privées concourant au même but.



## **2 Faits majeurs de l'exercice**

### **2.1 Evénements principaux de l'exercice**

Les faits significatifs au cours de l'exercice sont les suivants :

- Application du nouveau règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018, qui se traduit par un changement de présentation du bilan et du compte de résultat, notamment des fonds dédiés.
- Le résultat de l'exercice 2020 s'explique principalement par les éléments non récurrents suivants :
  - 1) Incidence de la crise sanitaire liée au COVID-19 : essentiellement traduite par des économies de charges (déplacements, missions/réceptions, remboursement IJ CPAM / Prévoyance (3 personnes en arrêt « garde d'enfants – de 16 ans » et 1 pour « personne à risque » du 16 mars au 30 avril) diminuées par la dotation aux amortissements sur les achats de matériel pour la mise en place du télétravail tels que les PC Portables (incidence nette : + 15 K€)
  - 2) De nombreux arrêts maladie sur l'exercice en complément de ceux liées à l'incidence sanitaire qui ont générés des produits (IJ CPAM + Prévoyance) atténués par des coûts de remplacements (intérim, CDD) (incidence nette : + 11.5 K€)
  - 3) Un résultat exceptionnel qui comprend principalement l'annulation de la dette CPO 2019 envers la Mission Locale de Saint Brieuc constituée à tort suite à des erreurs de répartition de la subvention sur le territoire (incidence ; + 27,7 K€)

### **2.2 Evénements post clôture**

La crise sanitaire commencée en 2020 se poursuit en début d'année 2021. Toutefois, compte tenu de l'activité de notre association et des modes de financement, et au regard des informations connues sur le niveau d'activité 2021 et de financement par les partenaires publics, nous considérons que la crise sanitaire n'a pas d'incidence sur la continuité d'exploitation de l'association.

Nous n'avons pas identifié d'autres événements post clôture significatifs à la date de l'arrêté des comptes susceptibles d'avoir une incidence sur les comptes de l'exercice 2020.

## **2.3 Principes, règles et méthodes comptables**

### **2.3.1 Présentation des comptes**

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

### **2.3.2 Méthode générale**

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement n°99-01 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement comptable ANC 2018-06 du 5 décembre 2018.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

### **2.3.3 Changement de méthode comptable**

Il s'agit du premier exercice d'application du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. Ce règlement s'applique à compter des exercices ouverts au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Pour la Mission Locale du Pays de Dinan, le principal impact porte sur le classement et le libellé des fonds dédiés qui remontent dans les opérations du résultat d'exploitation à la fois pour les dotations et pour les reprises. Au niveau du passif du Bilan, les fonds dédiés remontent avant les provisions pour risques.

Au niveau du Bilan changement de dénomination des « Fonds associatifs » en « Fonds propres ».

Ce changement de méthode comptable ne comporte aucune incidence sur le niveau du résultat et des fonds propres.

Par souci de comparabilité, les modifications de présentation des comptes résultant de ce changement de méthodes ont également été appliquées à la colonne de l'exercice 31/12/2019 des états financiers.

Afin de compléter l'information financière, le tableau ci-dessous présente l'incidence du règlement sur la présentation des comptes, en rappelant le classement comptable tel qu'il avait été certifié dans les comptes 2019 :

	Libellé	N	N-1	N-1 certifié (ancien plan comptable)	Ecart
Nouveau Plan Comptable	Utilisation des fonds dédiés	41 143			46 387
	Total produits d'exploitation	995 826	947 252	900 865	46 387
	Reports en fonds dédiés	48 307			40 566
	Total charges d'exploitation	992 007	929 009	882 443	40 566
	Résultat d'exploitation	3 819	24 243	18 422	5 821
	Résultat courant ay Impôts	5 136	25 341	19 720	5 621
Présentation du plan comptable avant le 01/01/2020	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	41 143			-46 387
	Engagements à réaliser sur ressources affectées	48 307			-40 566

Vérification  
somme des  
écarts:

0

### 3 Informations relatives au bilan

#### 3.1 Actif

##### 3.1.1 Tableau des immobilisations

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	26 028	6 321	8 444	23 905
Immobilisations financières	2 602			2 602
<b>TOTAL</b>	<b>28 630</b>	<b>6 321</b>	<b>8 444</b>	<b>26 507</b>

##### 3.1.2 Tableau des amortissements

A	B	C	D
Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
23 029	2 322	8 445	16 906
23 029	2 322	8 445	16 906

##### 3.1.3 Immobilisations incorporelles

Néant

### 3.1.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

#### 3.1.4.1 Principaux mouvements

Acquisition de matériels informatique (+ 6322€) et sortie du serveur pour mise au rebut (- 8444€).

#### 3.1.4.2 Méthode d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Matériel de bureau	linéaire	10 ans
Matériel informatique	dégressif	3 ans

### 3.1.5 Immobilisations financières

#### 3.1.5.1 Principaux mouvements

Néant

#### 3.1.5.2 Immobilisations financières

Types d'immobilisations	Valeur
Prêts Cilca (1998-2018)	2 602

### 3.1.6 Créances

Créances(a)	Montant net	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
Créance de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres			
Créances de l'actif circulant	59 633	59 633	
Créances clients et comptes rattachés			
Autres	2 791	2 791	
Charges constatées d'avance	14 900	14 900	
<b>TOTAL</b>	<b>77 324</b>	<b>77 324</b>	<b>-</b>
(1) Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

(a) Non compris les avances et acomptes versés sur commandes en cours

### 3.1.7 Produits à recevoir

• Subvention du Conseil Régional	27 349 €
• Subvention Conseil Départemental	13 740 €
• Subvention Conseil Départemental FLAJ	5 605 €
• Direccte	12 939 €
• Indemnités Prévoyance	967 €
• IJ CPAM	1 416 €
	-----
Total	62 016 €

### 3.1.8 Valeurs mobilières de placement

Nous avons un compte livret associatif et un livret A.

### 3.1.9 Charges constatées d'avance

Les charges constatées comprennent :

- Notamment les factures de notre fournisseur de téléphonie pour les mobiles et les fixes jusqu'en octobre 2021 et pour l'autocom celle jusqu'en novembre 2022.
- la commande des chèques déjeuners du 1<sup>er</sup> trimestre 2021 s'élève à 5 798 €.

## 3.2 Passif

### 3.2.1 Fonds propres

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
<b>Fonds propres</b>	35 527			35 527
<b>Autres réserves</b>	233 276	24 734		258 010
<b>Report à nouveau</b>	0		0	0
<b>Résultat 2019</b>	24 734		24 734	0
<b>Résultat 2020</b>	0	47 717		47 717
<b>TOTAL</b>	293 537	72 451	24 734	341 255

### 3.2.2 Fonds dédiés – Tableaux de suivi

#### 3.2.2.1 Subventions de fonctionnement affectées

Situations	Montant des fonds affectés au projet	Fonds à dégager au début de l'exercice (19)	Utilisation en cours d'exercice (7894)	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6894)	Fonds restants à engager en fin d'exercice (19)
	(2)	A	B	C	D=A-B+C
Ressources					
Subvention Directe Garantie Jeunes	130954 (2019)	39 812,00	39 812,00		-
	130 957 (2020)			36 897,00	36 897,00
Subvention Directe Emplois d'Avenir	5 244 (2017)	182,00	182,00		-
Subvention FSE Emplois d'Avenir	7 889 (2017)	274,00	274,00		-
	3 750 (2019)	754,00	754,00		-
Subvention Conseil Régional CAQ	8 750 (2018)	121,00	121,00		-
	4 625 (2020)			517,00	517,00
Subvention Etat Invisibles	12 939 (2020)			10 893,00	10 893,00
Subvention Etat Obligation Formation	10 835 (2020)			2 812,00	2 812,00
<b>TOTAL</b>		41 143,00	41 143,00	51 119,00	51 119,00



### 3.2.3 Provisions pour charges

#### A ) Engagement pris en matière de retraite et engagements similaires

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Provision à la fin de l'exercice
Provisions indemnité départ à la retraite	33 714	7 657		41 371
<b>TOTAL</b>	<b>33 714</b>	<b>7 657</b>		<b>41 371</b>

L'engagement total de l'association relatif à l'indemnité de fin de carrière des salariés s'élève à 86 993 € au 31 décembre 2020. Cet engagement est couvert comme suit :

En 2010, l'association a souscrit un contrat IFC auprès d'AXA pour un montant de 40 105 € correspondant au financement des droits avec rattrapage du passé au 31.12.2010. Au 31/12/2020 le solde de ce contrat est de 45 622 €.

L'écart entre l'engagement total (86 993 €) et le fonds souscrit (45 622 €) est constaté en provision pour charges soit 41 371 €.

Engagements retraite	Provisionné	Fonds AXA	Total
I. D. R. (Indemnité Départ à la Retraite)	41 371 €	45 622 €	86 993 €

Cet engagement a été calculé à partir des données suivantes :

- Convention collective des Missions Locales et PAIO,
- Taux de probabilité de présence et décès (depuis 2015, utilisation de la table actuarielle des éditions Francis Lefebvre « rotation lente »).
- Taux de charge : 50 %

**B )** Les provisions pour charges comprennent également le coût de l'engagement pris par l'association en 2020 (24 K€) pour faire évoluer le cadre de travail des salariés suite à des difficultés organisationnelles importantes constatées en 2020 en raison notamment des contraintes imposées par la crise sanitaire.

### 3.2.4 Etat des dettes

Dettes(b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances	
			à plus 1 an	à plus 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (2)				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine				
- à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (2)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	57 737	57 737		
Dettes fiscales et sociales	137 845	137 845		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	1 015	1 015		
<b>TOTAL</b>	<b>196 597</b>	<b>196 597</b>	-	-
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(b) non compris avances et acomptes reçus sur commandes en cours				

### 3.2.5 Charges à payer

Les charges à payer au passif sont les suivantes :

• Factures à recevoir	57 737 €
• Org sociaux charges à payer sur provision Congés Payés	28 474 €
• Org sociaux charges à payer sur Primes	2 757 €
• Provision pour congés payés	56 948 €
• Personnel - charges à payer	6 065 €
	-----
<b>Total</b>	<b>151 981 €</b>

### 3.2.6 Produits constatés d'avance

• Subv DRJSCS Labo Citoyen	11 707 €
• Subv DRJSCS Parrainage	1 830 €
• Subv Direccte Parrainage	3 660 €
• Subv Conseil Régional AAQ	2 000 €
	-----
Total	19 197 €

### 3.2.7 Autres informations significatives

#### 1- Principe de comptabilisation des produits au titre de la « Garantie Jeunes »

En 2015 nous avons signé une convention avec l'Etat qui s'inscrit dans le cadre du dispositif d'expérimentation Garantie Jeunes. En 2019 une nouvelle convention 2019-2022 a été signée avec l'Etat qui intègre les fonds Garantie Jeunes dans le financement annuel et l'Etat s'est engagé à verser à la Mission Locale, 1378.50 € pour chaque jeune entrant dans le dispositif avant le 31/12/2019, avec un objectif quantitatif de 95 jeunes. Pour 2020, il a été laissé à la main de chaque Mission Locale d'estimer le montant attribué à l'action Garantie Jeunes sans modification de l'objectif (celui-ci est considéré atteint c'est-à-dire sans modification de subvention, si on est dans une tranche de + ou - 10% de l'objectif soit entre 85 et 105 entrées).

L'octroi de ces fonds est conditionné à la réalisation des objectifs suivants :

- le jeune est considéré comme entré dans le dispositif dès lors qu'il a effectué 1 mois à partir de la signature du CERFA d'engagements réciproques,
- le respect par la structure des obligations mentionnées aux articles 1<sup>er</sup>, 6, 7 et 8, sans préjudice de l'application de l'article 12,
- la vérification par l'administration que le montant de la contribution n'excède pas le coût de l'action, conformément à l'article 10.

La totalité de la subvention 2020 est enregistrée sur l'exercice comptable 2020 car il n'y a plus de conditions suspensives.

2- Information sur les montants des subventions octroyés

Financier	Objet du financement	Produit comptabilisé en 2020
Etat - DIRECCTE	Convention pluriannuelle d'objectif et de moyens	390 756
Pôle Emploi	Coopération entre la Mission Locale et Pôle Emploi	75 680
Conseil Régional	Convention de financement des missions d'accueil, de conseil, d'accompagnement et de suivi des jeunes	109 396
Conseil Départemental	Convention pour le fonctionnement et la délégation du suivi socio-professionnel des jeunes 16 à 25 ans	62 929
Dinan Agglomération	Convention de partenariat afin de contribuer à une meilleure réponse aux besoins des jeunes de 16 à 25 ans en insertion sociale et professionnelle sur le territoire de Dinan Agglomération	183 737
Communautés de communes	Convention de partenariat avec la communautés de communes Côtes d'Emeraude pour répondre aux besoins des jeunes de 16 à 25 ans en insertion sociale et professionnelle sur les communes de Beausais sur mer - Lancieux - Trémereuc. Convention de délégation de l'accueil, l'information, l'orientation, l'accompagnement des publics jeunes 16/25 ans et de rétrocession de subvention EPCI entre les Missions Locales de Dinan et Saint Brieuc pour les communes de : Eréac, Lanrelas, Rouillac, Sévignac, Trédias, Trémour, rattachées à la communauté de communes de Lamballe Terre et Mer	14 275
<b>Sous total Subvention de fonctionnement</b>		<b>836 773</b>
Etat	Plusieurs projets dont : Parrainage, projet "Les Invisibles", Labo Citoyen, Air Atom, Pimp ton CV, etc.	42 005
Conseil Régional	Mise en œuvre des accompagnements à la qualification	3 500
Conseil Départemental	Projets (On s'mobilise, Santé, Proxi numérique, secrétariat du Fonds Local d'Aide aux Jeunes, etc.)	12 499
Caisse d'Allocations familiales	Projets jeunesse été 2020 - Actions hors les murs	1 500
Autres produits	Quote part taxe apprentissage, Cellaouate, etc.	238
<b>Sous total subvention sur projets</b>		<b>59 742</b>
<b>Total Subventions</b>		<b>896 515</b>

## 4 Informations relatives au compte de résultat

### 4.1 Ventilation des produits d'exploitation

Prestations de services	0
Subventions d'exploitation en activité principale Etat	466 436
Subventions d'exploitation en activité principale Collectivités Territoriales	370 337
Subventions liées aux activités spécifiques	59 505
Autres produits de gestion courante	238
Transferts de charges	58 167
Reprises sur amortissements et provisions	0
Utilisations des fonds dédiés	41 143
<b>Total</b>	<b>995 826</b>

### 4.2 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est essentiellement dû à l'intégration de la quote-part de la subvention 2019 Etat CPO que nous devons reverser à la Mission Locale de Saint Brieu suite à la perte de 10% de notre territoire : nous avons finalement constaté que la répartition avait bien été prise en compte par le financeur. Par conséquent, cette dette devenue sans objet a été annulée en contrepartie d'un produit exceptionnel.

### 4.3 Ventilation de l'effectif moyen

Catégories	Personnel salarie	Personnel mis à disposition	Volontaire
Cadre	1		
Non cadre	16	-	2
<b>TOTAL</b>	17	-	2

Personnel Cadre : 1 directeur

Personnel Non Cadre : 1 responsable administrative et financière, 2 chargées de projet, 1 animatrice / documentaliste, 2 secrétaires et 10 conseillers.

2 Services civique.

## **5 Autres informations**

### **5.1 Informations relatives à la rémunération des dirigeants**

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés se sont élevés à 52 598 € en 2020.

### **5.2 Informations concernant les contributions volontaires : nature, importance (bénévolat, mise à disposition...)**

Mise à disposition gracieuse par 9 mairies ou communautés de communes d'un bureau d'accueil et d'un téléphone pour environ 12 jours par mois. Déplacement sur ces lieux d'accueil temporaires si et seulement si des rendez-vous ont été pris au siège par téléphone par des jeunes qui ont des soucis de mobilité.

### **5.3 Honoraires des commissaires aux comptes**

Au titre de la mission de contrôle légal des comptes les honoraires s'élèvent à 4 920 € TTC pour l'exercice 2020.

### **5.4 Engagements hors bilan**

#### **5.4.1 Emprunt auprès des organismes bancaires**

Néant

#### **5.4.2 Dettes garanties par des sûretés réelles**

Néant

#### **5.4.3 Effets escomptés non échus**

Néant